

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 10 décembre 2019** à compter de **19 h 15**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Vincent Perron, conseiller
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Est absent :

Monsieur Jean-François Morin, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. **AVIS DE CONVOCATION**
2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021 ET 2022**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**
6. **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021 ET 2022**
7. **LEVÉE DE LA SESSION**

1. AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation de la présente session et signifié tel que requis à l'article 153 du Code municipal.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-203

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4. **PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021 ET 2022**

Les élus ont reçu le document portant sur le programme triennal d'immobilisations 2020, 2021 et 2022 et en font lecture.

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes pour entendre leurs commentaires et/ou questions relatives au programme triennal d'immobilisations.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-204

6. **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021 ET 2022**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE : le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

QUE le programme triennal d'immobilisations 2020, 2021 et 2022 soit et est adopté, conformément à l'article 953.1 du Code municipal.

QUE le plan triennal d'immobilisation 2020, 2021 et 2022 fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-205

7. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour de cette séance extraordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 19 h 29.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière